

Délibération n° 2024-53
Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 4 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 22
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025, conformément à l'annexe est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 5 juillet 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR L'EXERCICE 2025



Table des matières

1. OBJET ET CALENDRIER	3
2. CONTEXTE BUDGETAIRE.....	4
2.1. EXÉCUTION DU BUDGET 2024	4
2.2. HYPOTHÈSES SUR NOS DÉPENSES ET RECETTES.....	5
3. ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR LA FORMATION ET LA VIE ETUDIANTE.....	6
3.1. OFFRE DE FORMATION	6
Animation de l'offre de formation sous l'angle de la qualité	7
Pilotage du domaine formation.....	7
3.2. VIE ÉTUDIANTE	8
4. ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LA RECHERCHE	10
Simplification du consortium PARI.....	10
Pilotage du domaine recherche : la DiReV	10
Suivi des contrats de recherche par l'analyse des risques et la qualité	10
5. ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LES SERVICES SUPPORTS.....	11
5.1. DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES ET NUMERIQUE (DSIN)	11
5.2. DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER (DPI)	12
5.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)	13
6. RELATIONS INTERNATIONALES ET CERTIFICATION EN LANGUES	14

La gouvernance a pris ses fonctions avec comme ambition de faire de l'université des Antilles un « lieu-monde », comme priorité l'accompagnement des étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle et comme engagements l'inauguration d'une véritable administration universitaire, d'une politique de recherche aussi rigoureuse qu'utile aux deux territoires et l'avènement de formations efficaces, inspirées par la réalité du marché de l'emploi et répondant aux enjeux des Antilles.

1. OBJET ET CALENDRIER

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de l'élaboration du budget initial. Il vise à définir les grandes lignes de la répartition des moyens financiers pour le fonctionnement usuel de l'établissement et la mise en œuvre sur l'exercice considéré de ses axes stratégiques. Il traduit notamment les « orientations générales du budget de l'exercice ainsi que les engagements pluriannuels en cours et envisagés ». Il rappelle entre autres le contexte financier et organisationnel de l'université, expose les éléments de stratégie à mettre en œuvre en N+1, puis les moyens à y consacrer.

Il porte donc l'ambition de sensibiliser les acteurs à la situation financière, comme aux enjeux d'avenir de l'établissement, pour orienter le déploiement cohérent des moyens. À ce titre, il définit les orientations qui seront suivies pour élaborer la structure du budget en grandes masses. L'article R. 719-64 du Code de l'éducation prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire en ces termes : « À cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés ». Les orientations présentées dans ce document d'orientation budgétaire seront précisées et affinées dans la lettre de cadrage budgétaire, qui sera soumise au vote du CA en septembre 2024. La jurisprudence administrative rappelle que l'organisation de ce débat constitue une formalité substantielle. Il doit avoir lieu dans les mois précédant l'examen du budget. **Il s'agit d'une mesure préparatoire, qui n'implique pas de délibérer.**

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, l'établissement présente ses objectifs :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel permettant d'évaluer les remontés de fonds de roulement.

Les éléments du DOB prennent en compte :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement, en investissement et en masse salariale, sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de postes aux concours, de subventions, de dépenses incompressibles et de tarification.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'appels à projet.

Sous l'impulsion de l'équipe présidentielle, l'université des Antilles s'est résolument engagée dans une dynamique soutenue de modernisation que chacun aura pu observer, sur plusieurs plans, comme la modernisation des campus visiblement engagée au niveau patrimonial, numérique et de la structuration de l'administration.

Les grandes étapes du calendrier de la construction budgétaire pour l'année 2025 sont les suivantes :

Juin 2024	Dialogues de gestion avec les composantes, laboratoires, directions et services
Juillet	Débat d'orientation budgétaire en CA
Septembre	Présentation au vote du CA de la lettre de cadrage budgétaire
Fin octobre	Arbitrage budgétaire par la gouvernance
Novembre	Élaboration des documents budgétaires par la DAF
Fin novembre	Transmission des documents au rectorat (15 jours avant le vote du CA)
Début décembre	Vote du budget initial en CA
Janvier 2025	Ouverture des crédits

2. CONTEXTE BUDGETAIRE

La construction budgétaire repose sur des hypothèses de recettes et de dépenses, dans le respect des principes de sincérité et de prudence sur la soutenabilité.

Nombre des orientations présentées dans ce DOB 2025 s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, afin que l'établissement poursuive sa dynamique, que ce soit en matière d'investissements, avec les PPI proposés (DPI et DSIN), et un troisième envisagé en 2025 celui de la recherche ou en matière de gestion à travers la politique des ressources humaines.

Cette vision pluriannuelle nécessite un plan de financement reposant sur des prélèvements effectués sur nos fonds de roulement. Il faudrait que cette année, l'université puisse projeter sa construction budgétaire sur 3 années. Il est important de diffuser la culture en pluriannuelle au sein de l'établissement.

2.1. EXÉCUTION DU BUDGET 2024

Le compte financier de l'université voté lors du CA de mars 2024 a conclu à la nécessité d'améliorer notre travail de prévision et pilotage budgétaire, notamment sur la gestion des heures complémentaires, les conventions de recherche et les délais d'exécution de nos projets immobiliers.

Cartographie de l'université :

- Effectifs étudiants : étudiants en 2023/2024 (SISE) : 11 908.
- Recettes
 - SCSP 2024 :
 - 89 912 006 € de masse salariale, après la fongibilité de 1,6 Me (BR1)
 - 6 650 218 € de fonctionnement (+1 600 000 € provenant de la fongibilité asymétrique) dont 1 021 862 € de compensation des boursiers et près de 500 000 € de crédits fléchés
 - Les droits universitaires 2023/2024 : 1 930 575 €
 - Les ressources propres (hors conventions de recherche et hors PPI) : 3 912 455 €
 - Conventions recherches : Autorisations d'Engagements 2023 : 5,093 millions d'euro en fonctionnement et en équipement
 - Remontée de fonds de roulement : 6 500 000 €
- Dépenses
 - Fonctionnement
6 650 218 + 1 600 000 = 8 250 218 € auxquels s'ajoute le crédit propre des conventions recherche (4 300 000) et de la formation continue (800 000)
 - Équipement
13,9 millions d'euros, dont les conventions recherches et le PPI Immobilier
 - Personnel
89 912 006 € sur dotation ministérielle + 5 872 061 € de ressources propres.

Il nous faut rationaliser nos dépenses en priorisant les mutualisations et surtout continuer le travail d'amélioration de nos recettes en agissant sur les ressources propres provenant de la recherche, de la formation continue et de l'apprentissage.

L'année 2024 est marquée par la continuité de la hausse de l'inflation associée à une hausse de nos activités avec des conséquences sur les déplacements et missions, qui ont dépassé sensiblement leur niveau d'avant crise (COVID). Le taux d'inflation prévu en France en 2024 devrait dépasser 2,5 % (INSEE) après une hausse de 4,9 % en 2023.

La hausse des coûts de l'énergie, associée à une baisse de notre fongibilité, devrait impacter notablement nos dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions du BI 2024.

2.2. HYPOTHÈSES SUR NOS DÉPENSES ET RECETTES

La construction du budget initial repose sur des hypothèses nécessairement prudentes, mais qui doivent permettre à l'établissement de conduire ses actions stratégiques. Ces hypothèses seront présentées plus en détail dans la lettre de cadrage soumise au vote du CA en octobre 2024 avec des compléments d'informations obtenus d'ici la rentrée universitaire.

Elles reprendront dans un objectif de soutenabilité budgétaire les principes de prudence usuels suivants :

Recettes

- Stabilité de la subvention globale pour charges de service public.
- Absence de compensation pour le GVT.
- Stabilité des ressources issues des frais d'inscription et de la taxe d'apprentissage.
- Mise en place des actions visant à optimiser et à diversifier les ressources propres.
- Non compensation totale de la hausse du point d'indice des fonctionnaires effective depuis juillet 2023 (actuellement compensée à 50%).
- Prise en compte des départs à la retraite connus d'ici 2025.

Les mesures ministérielles comme la LPR ne sont pas intégrées dans nos hypothèses.

Dépenses

- Hausse des dépenses globales de masses salariales en lien avec le GVT et la politique indemnitaire (compensée partiellement par la hausse de la SCSP).
- Dépenses en heures complémentaires identifiées grâce au travail sur la fiabilisation des services d'enseignement.
- Hausse sensible des dépenses de fonctionnement en lien principalement avec les dépenses énergétiques. Les effets du plan de sobriété de l'établissement, rédigé en 2023, devraient apparaître plus sensiblement sur l'exécution des budgets 2025 et 2026. Et hausse sensible des dépenses de missions.
- Acquisition de nouveaux outils pour moderniser, optimiser le fonctionnement de l'administration et tendre vers une mise en place d'un réel pilotage.

3. ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR LA FORMATION ET LA VIE ETUDIANTE

La formation de nos étudiants est l'une des activités principales d'une université. L'université a un devoir de présenter une offre de formation, qui réponde aux besoins économiques du territoire, pour maintenir notre jeunesse sur le territoire. La réussite de nos étudiants est l'objectif premier de notre politique.

3.1. OFFRE DE FORMATION

Le caractère essentiel de notre faculté de médecine de plein exercice, aujourd'hui, n'est plus à démontrer. Le département de maïeutique, les études d'orthophonie, d'orthoptie, d'imagerie médicale, de radiologie ont vocation à transformer et à faire évoluer significativement le système de santé aux Antilles et en Guyane et plus largement, au sein de la Caraïbe où nous avons un rôle majeur à jouer.

La mise en place du second cycle des études de santé engagé depuis 2023 se poursuivra par l'ouverture de la 5ème année en 2024 et de la 6ème année en 2025. Cette stratégie correspond notamment à la nécessité d'augmenter la densité médicale et paramédicale aux Antilles, actuellement inférieure à la moyenne nationale.

Cette mise en place progressive du second cycle des études de santé fait l'objet d'un accompagnement spécifique de l'État.

Le développement de formation continue et de diplômes universitaires en sciences médicales constitue un facteur de ressources propres considérables, mais à consolider et à développer en collaboration avec la Direction de la Formation Continue et de l'apprentissage (DFCA) dans un processus interne normé.

Animation de l'offre de formation sous l'angle de la qualité

Intégrées à la démarche d'amélioration de l'expérience étudiante, les orientations sur l'exercice 2025 viseront à poursuivre les actions entamées au cours de l'exercice 2024 sur les axes stratégiques visant à la consolidation de formations de qualité :

- Le référencement de l'établissement et de ses partenaires sur la plateforme nationale France compétences sera poursuivie afin d'assurer la visibilité de notre offre de formation. Dans cette optique, la participation des équipes pédagogiques idoines est systématiquement sollicitée lors du renouvellement des fiches RNCP.
- La stabilisation des partenariats est également un enjeu dans le cadre du développement de l'offre de formation, afin mettre en lumière l'excellence de nos parcours de formation. Il s'agira, entre autres, de fidéliser nos partenaires CPGE et ainsi investir le continuum bac - 3/+3, de pérenniser nos partenariats d'excellence (FIFCA, science Po Paris) et de d'élargir l'offre de formation, notamment en formation continue.
- L'ajustement de l'offre de formation répond à la nécessaire adéquation et réponse pertinente de formation afin de couvrir les besoins en compétences et expertises des acteurs économiques. A ce titre, les échanges avec les collectivités majeures seront poursuivis afin d'accompagner l'émergence de parcours innovants, à l'instar du parcours Ingénierie de projet et pilotage de grand projet du master mention management.
- La structuration des conseils de perfectionnement, couplée à l'amorce du dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants sont les bases posées en 2024 de la démarche qualité afin de nourrir les réflexions et décisions en 2025.

La mise en œuvre de ces orientations s'appuie essentiellement sur les ressources humaines présentes et à venir au sein de l'établissement et la recherche de financements dédiés (Cycle Pluridisciplinaire d'études supérieures, DU avenir...).

Par ailleurs, une meilleure identification des publics est indispensable afin de permettre le suivi individualisé des apprenants. La fiabilisation du SI APOGÉE demeure ainsi une priorité, notamment par la correction du référentiel. Cette action nécessite l'accompagnement extérieur en lien avec l'AMUE. La mise en qualité de la base APOGEE constitue une première action dans le cadre de l'évolution vers les nouveaux outils comme le SI de scolarité PEGASE, à moyen/long terme et celui qui remplacera Hélico, dans la gestion des services d'enseignement.

La mise en place effective des contrats pédagogiques de réussite pour les licences est également un axe majeur de 2025. Au-delà du déploiement de l'outil CONPERE, le dispositif global d'accompagnement à la réussite sera adapté à l'analyse des besoins des apprenants.

L'aménagement pédagogique par le biais du dispositif Oui-si, l'accompagnement global et individualisé des directeurs des études et la généralisation du programme VOLTAIRE seront ainsi ajustés.

Pilotage du domaine formation

L'université des Antilles poursuit en 2025 sa restructuration du pilotage de la formation initiale et continue tout au long de la vie. La création de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) en 2023 et l'évolution récente de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) structurent le domaine Formation.

DEVE

La DEVE (créée fin 2022) anime et structure progressivement le domaine de la formation initiale, des études et de la vie étudiante en assurant la modernisation de l'administration et la professionnalisation des différents acteurs. Le pilotage efficient des études et l'offre de formation est conditionné à une gestion sécurisée de la donnée. L'analyse des risques et la démarche qualité déployées dès 2023 ont permis d'identifier les zones de vulnérabilités du SI APOGEE et d'engager les actions de fiabilisation par processus rattachés aux différentes étapes du cursus des études (inscriptions administratives, pédagogiques, etc...).

En 2025, une attention particulière sera portée sur les outils de modélisation et de suivi de l'offre de formation (70 K€). Cet investissement répond à plusieurs objectifs :

- S'assurer de la soutenabilité de l'offre de formation,
- Suivre l'évolution de l'offre de formation et son adaptation aux besoins du territoire (modification de maquettes suite à d'éventuelles recommandations du conseil de perfectionnement),
- Faciliter la chaîne de validation par les instances

L'offre de formation est déployée dans le cadre de l'accréditation obtenue par l'établissement et couvrant la période 2022-2027. En l'absence de chiffrage initial, des procédures sont mises en place afin de sécuriser sa mise en œuvre, notamment en vue de son évolution (ouverture de parcours, modification des maquettes).

DFCA

La restructuration de la formation continue et de l'apprentissage permet depuis 2022 de préfigurer le pilotage des formations dispensées tout au long de la vie déclinées sur les territoires. Le pilotage efficient de la formation continue et de l'apprentissage appelle à déployer des standards propres à l'activité et communs à l'établissement.

En 2024, la création du centre de formation des apprentis de l'université des Antilles (CFA UA) et celle de la direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA) renforcent l'action opérationnelle des bureaux de formation continue et d'apprentissage (BFCA) du pôle Guadeloupe et du pôle Martinique.

En 2025, l'université déploiera un ensemble d'outils assurant un pilotage efficient de l'activité des différents centres de gestion du domaine (médecine, BFCA, IUT...) pour sécuriser les données pédagogiques, financières et d'insertion professionnelle et ainsi mieux répondre aux besoins des territoires (30 K€) :

- Séminaire de formation et de sensibilisation sur les pratiques professionnelles ;
- Harmonisation des procédures et déploiement de l'outil FCA Manager ;
- Étude des modèles économiques sur la base d'une analyse des coûts complets de chaque formation ;
- Mise en place des conseils de perfectionnement.

3.2. VIE ÉTUDIANTE

La réussite de nos étudiants est l'objectif majeur de notre politique.

Vie étudiante et responsabilité sociétale

A travers la mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs du contrat de site de l'université des Antilles 2022-2027, l'Établissement s'engage dans une politique résolue en termes de lutte contre les discriminations, de responsabilité sociétale et environnementale, au travers d'une valorisation des initiatives menées par et pour les étudiants pour améliorer leurs conditions de vie.

1- Schéma directeur DD&RSE tournée vers l'étudiant :

Le Schéma De Vie Etudiante (SDVE) approuvé en 2024 encadre les actions dans ce domaine. Au-delà de la lisibilité administrative conférée par la communication de documents cadre, des procédures de signalement et de leur traitement, d'évaluer, de prévenir et, le cas échéant traiter toutes les formes de discriminations, des actions de formation en lien avec les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS), le financement et montage de projets étudiants, la santé étudiante seront notamment soutenues en 2025.

L'animation des campus, déjà très dynamique et incluant une multiplicité d'acteurs, un effort sera conduit sur la communication des initiatives portées par les missions « vie des campus » dans les domaines artistiques et culturelles, de la promotion de la santé, de l'insertion professionnelle.

2- Vie étudiante et épanouissement personnel :

Le Schéma De Vie Etudiante (SDVE) approuvé en 2024 préfigure les actions à conduire. Les engagements partenariaux seront renforcés en 2025 afin de couvrir l'ensemble des champs de la vie étudiante et d'accompagner les étudiants sur les différents sujets, et prioritairement la santé et les actions sociales.

Il s'agira en 2025 d'intensifier les actions de communication, afin de faire connaître les actions portées dans le cadre de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et de susciter les nouveaux projets. Par ailleurs, l'implication et l'engagement des étudiants seront attendus dans le cadre de la mise en place du budget participatif. Un accompagnement spécifique sera mis en place à destination des associations étudiantes, afin de redynamiser ces structures nécessaires à l'animation des campus.

Il existe plusieurs pistes pour développer la réussite étudiante au sein de l'université.

- Améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants : cela passe par un soutien financier (bourses, gel des droits d'inscription), un accès facilité au logement, à la santé, à la culture et au sport, une meilleure prise en compte du handicap et de la diversité.
- Accompagner les étudiants dans leur orientation et leur parcours : cela implique de renforcer l'information et le conseil sur les débouchés professionnels, de favoriser la personnalisation des parcours (modules complémentaires, passerelles, doubles diplômes), de développer le tutorat et le mentorat, de lutter contre le décrochage.
- Innover dans les pratiques pédagogiques et les technologies éducatives : cela suppose de diversifier les modalités d'enseignement et d'évaluation (classes inversées, projets, MOOC, serious games...), de stimuler l'engagement et la motivation des étudiants, de favoriser le travail collaboratif et l'autonomie, de renforcer les compétences transversales (langues, numérique...).
- Valoriser la réussite et la reconnaissance des étudiants : cela consiste à encourager les initiatives étudiantes, à soutenir l'engagement associatif et citoyen, à développer les relations avec le monde socio-économique, à promouvoir l'ouverture internationale, à célébrer les réussites individuelles et collectives.

Ces actions sont réalisées par l'intermédiaire d'emplois étudiant, mais aussi par le financement d'heures référentielles. Les nouvelles évolutions de la formation avec une part de plus en plus importante de

distanciel et d'autoformation impliquent la nécessité d'un investissement notable dans les outils numériques.

Ces actions mises en place seront ensuite mesurées via des indicateurs de suivi, de performance et des enquêtes de satisfaction.

4. ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LA RECHERCHE

A travers la mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs du contrat de site de l'université des Antilles 2022-2027, l'établissement s'inscrit comme une université unique, travaillant de concert avec les acteurs des territoires à travers le consortium PARI (Politique Antilles Recherche & Innovation) et renforce son identité forte en matière de recherche.

Simplification du consortium PARI

La simplification du fonctionnement du consortium PARI engagé dans l'année 2024 à travers une charte de fonctionnement propre au consortium permettra d'en faire un outil réactif, souple et efficace. Ce nouveau dispositif d'animation, adossé à un groupe de travail issus des 28 partenaires du domaine de la formation, de la recherche, de l'innovation et secteur privé permettra, dès 2025, de resserrer les objectifs scientifiques thématiques portés par le consortium et de nourrir le portage d'un ensemble de projets en se positionnant collectivement sur les appels à projets nationaux et internationaux.

Pilotage du domaine recherche : la DiReV

Dans cette dynamique, l'établissement structure son identité en matière de recherche à travers la réorganisation du pilotage de la recherche soutenu par le projet « Accélération des stratégies de développement des étudiants d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR) de l'ANR (WIDDEN). La création d'une Direction de la recherche et de la valorisation (DiRev) engagée depuis fin 2023 anime et structure progressivement le domaine recherche en 2024 et 2025 :

- 2024/2025 : Recrutement en cours des personnels (1 TECH, 4 IGE) pour animer les quatre départements de la direction (chargés de projet, de valorisation, juriste) ;
- 2024 : déploiement du logiciel de gestion et d'animation des unités de recherche (GRAAL) ;
- 2024 : déploiement du logiciel de gestion des projets de recherche (UA-Recherche) ;
- 2025 : déploiement du logiciel de gestion des conventions de recherche – suivi des conventions de recherche ;
- 2024 / 2025 : animation de séminaires d'appui à la recherche dédié à la sensibilisation et à la formation des chercheurs et celles des acteurs administratifs et financiers du domaine.

Ces différentes actions permettront de renforcer dès 2025 la capacité de l'université à disposer instantanément des données de la recherche universitaire à travers des outils de pilotage pertinent : moyens humains des structures de recherche, publications des enseignants-chercheurs et des chercheurs, contrats et conventions de recherche des laboratoires, valorisation et innovation des activités.

Suivi des contrats de recherche par l'analyse des risques et la qualité

Par ailleurs, cette animation du pilotage par la donnée des activités de recherche engage le développement en 2025 d'un management de la qualité. Les revues de projet initiées fin 2023 sur les contrats à financement européens (FEDER, INTEREG, UE) sont déployées à l'ensemble des projets de recherche en 2024 pour consolider le management et l'appui au domaine recherche. Ce pilotage repose

en effet d'une part, sur le développement de l'analyse des risques dans le portage des projets de recherche pour consolider la bonne exécution financière des contrats de recherche et, d'autre part, sur l'amélioration continue de processus et de pratiques normés pour favoriser les candidatures des unités de recherche aux appels à projets.

Dans ce contexte, l'établissement accompagnera en 2025 les activités de la recherche à travers le développement de différents financements :

- La subvention pour charge de service public (SCSP) de service public pour le fonctionnement de ses unités de recherche par la mise à disposition de 11 % de sa dotation soit 700 000 € dont 500 000 € dédiés au fonctionnement et 200 000 € dédiés à l'équipement ;
- Le financement ANR dédié au projet WIDDEN ;
- Les financements européens : plafonné par l'établissement à hauteur de 1,5 M€ sur PO Feder et Interreg ;
- Les financements nationaux ;
- Les financements partenariaux ;
- La détermination des frais de gestion par contrat, lesquels devront être proposés par la commission de la recherche ;
- Le versement systématique du préciput pour tous les programmes.

5. ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LES SERVICES SUPPORTS

La politique d'investissement dans le numérique et l'immobilier va se poursuivre conformément aux engagements pluriannuels inscrits dans les Programmes d'Investissement Pluriannuel (PPI).

5.1. DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES ET NUMERIQUE (DSIN)

La mise en place d'un PPI numérique adossé à un schéma directeur pluriannuel du numérique permet de sanctuariser les dépenses clés liées au système d'information et au numérique et de poursuivre l'harmonisation des services numériques délivrés au sein de l'établissement.

Le PPI favorise l'optimisation des dépenses récurrentes, ainsi que la maîtrise de l'impact budgétaire de l'adoption de nouveaux outils d'une année à l'autre.

Le renforcement de la cyber-protection de l'établissement était au cœur des investissements prioritaires en 2024 et amplifié en 2025. Il s'agira de compléter les étapes nécessaires à la prise en compte de l'élévation importante du risque, auquel sont exposés les opérateurs de l'Etat, et singulièrement ceux situés dans les territoires ultramarins. Ainsi, conformément aux recommandations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations), des dépenses exceptionnelles seront réalisées pour :

- Le renforcement de certains équipements de cyber sécurité ;
- L'extension du spectre des systèmes concernés par des correctifs ;
- La mise en œuvre d'une supervision 24h/24, 7j/7 de ses infrastructures ;
- Le recours à une équipe spéciale d'assistance en cas de cyber-sinistre.

Par ailleurs, l'adoption d'un nouveau logiciel de gestion des services enseignants contribuera à la révision des processus actuels de maîtrise des heures complémentaires, sur l'ensemble de l'université.

La mise en place de ce logiciel se fera en remplacement du logiciel Hélico, désormais totalement obsolète.

5.2. DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER (DPI)

L'enseignement dans le supérieur est en mutation rapide avec de nouveaux besoins en termes de modernisation des infrastructures immobilières et singulièrement les salles et équipements pédagogiques. Nos bâtiments vieillissent rapidement à cause de notre climat tropical maritime, nécessitant plus fréquemment qu'ailleurs, de la maintenance lourde, voire des reconstructions. La poursuite des travaux de réhabilitation des espaces d'enseignement doit permettre d'offrir à nos usagers des conditions d'accueil optimales pour étudier.

D'une périodicité quinquennale, le Schéma Pluriannuel de la Stratégie Immobilière (SPSI) devrait permettre de rendre cohérent les nombreux investissements à programmer. Il a été remis à la DGESIP et à la Direction Immobilière de l'État le 20 décembre 2023. Ce SPSI vise à l'élaboration et au déploiement d'une véritable stratégie immobilière, en préservant et en optimisant les performances de notre parc immobilier.

Les principaux axes retenus sont les suivants :

- La préservation du parc immobilier à un niveau de qualité réglementaire, technique et fonctionnel optimal.
- L'optimisation du parc immobilier en termes d'occupation et de coûts d'exploitation plus la maintenance.
- La modernisation du parc immobilier aussi bien en matière de développement durable que de développement technologique et de confort.
- La professionnalisation de la fonction immobilière en termes de moyens humains et de compétences.
- La poursuite de la mise en œuvre du plan de sobriété.

Le caractère définitif du SPSI sera acquis après réception de l'avis du ministère de tutelle, l'approbation de la Direction Immobilière de l'État (DIE) et la validation par notre conseil d'administration. Actuellement, le SPSI fait l'objet d'une analyse par la DIE, ce qui entraîne des échanges réciproques. La DGFIP a souligné la qualité du document, reconnaissant ainsi la bonne connaissance du parc immobilier de l'établissement par les services de l'université.

Les projets prioritaires pour 2025 sont les suivants :

- Réhabilitation des anciens bâtiments sur les campus de Guadeloupe et de Martinique (UFR SEN, UFR LSH et UFR D.S.E).
- Poursuite des investissements pour la réduction de la consommation d'énergie grâce au programme P348 dédié à la rénovation énergétique dont l'UA a été lauréat pour 9 projets avec un montant de 4,8M€.
- Projet de réorganisation de la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) pour faire face à la montée en puissance des opérations sous maîtrise d'ouvrage Université des Antilles et à la complexité de l'ingénierie des projets.

- Restructuration partielle des bureaux de l'administration générale pour répondre aux besoins en termes d'adaptation à l'évolution des conditions de travail (optimisation des espaces et adaptation aux nouvelles exigences liées aux évolutions des conditions de travail) et ainsi permettre l'accueil supplémentaire de nouveaux agents.

5.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

Les choix stratégiques de l'établissement en matière de ressources humaines pour les trois prochaines années s'inscrivent dans la continuité des mesures mises en place au cours des deux derniers exercices en privilégiant une approche budgétaire prudentielle.

L'administration dotée de profils expérimentés et engagée dans une démarche d'amélioration continue, en sa qualité de fonction support doit accompagner la mise en œuvre du projet d'établissement en mettant à disposition de la communauté une offre de services RH partagée et adaptée à l'objectif affiché.

L'ensemble des processus RH doit être rationalisé et simplifié. D'ores et déjà, les instances de l'université ont eu à se prononcer sur des textes structurants en matière de recrutement des personnels enseignants et BIATSS, mais aussi de leviers de reconnaissance de l'investissement et de valorisation des parcours professionnels.

Les systèmes d'information en matière de ressources humaines sont en cours de fiabilisation pour doter l'établissement d'outils pour une gestion pluriannuelle et plus stratégique. Parallèlement, l'accès à la consultation par les personnels de leurs données individuelles et de carrière sera facilité.

La formation du personnel constitue un des piliers de notre stratégie des ressources humaines. L'université doit poursuivre l'effort de professionnalisation des collectifs de travail, mieux accompagner les parcours professionnels et être plus prescriptive, pour anticiper davantage les futurs besoins en compétences. Elle doit aussi poursuivre la démarche « qualité de vie au travail » avec notamment la pérennisation du télétravail ponctuel, déployé à ce stade à titre expérimental, le développement de **l'action sociale**, la réflexion sur les conditions d'accueil et de maintien dans l'emploi de personnes reconnues handicapées et assurer ainsi l'égalité des chances et la diversité.

Il est attendu pour l'année 2025, une projection en pluriannuel de la politique de l'emploi enseignant et de la recherche, permettant de rationaliser la consommation d'heures complémentaires et de vacances et d'augmenter notre taux d'encadrement. Le travail sur la refonte du référentiel équivalent horaire, devrait servir de levier pour la poursuite de la maîtrise de l'offre de formation, une harmonisation et homogénéisation des organisations de travail, dès la rentrée 2025.

6. RELATIONS INTERNATIONALES ET CERTIFICATION EN LANGUES

La mise en œuvre du développement des relations internationales tournées vers la Caraïbe et l'Amérique est un axe fort du rayonnement de notre université. Le souhait est de continuer à mettre en place progressivement un « Lieu Monde », bénéficiant à l'ensemble de notre communauté éducative en termes de mobilité, de coopération scientifique et formation du personnel.

La réussite des étudiants passe aussi par de la mobilité à l'étranger et/ou des échanges via des partenariats, pour développer les compétences linguistiques, culturelles et professionnelles.

L'année 2025 consistera à mettre en œuvre les dispositions de l'accord bilatéral entre Howard University (HU) et l'université des Antilles, qui a pour but de favoriser la coopération entre les deux universités dans l'objectif de promouvoir d'une part les échanges universitaires et d'autre part la coopération en matière de recherche et de valorisation de la recherche.

En termes d'échanges interuniversitaires, les deux universités favoriseront la mobilité des étudiants de Licence, Master et Doctorat, la mobilité des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs et techniques des institutions respectives, les mobilités de stage permettant de faire le lien entre professionnalisation et internationalisation et les mobilités groupées (programmes courts axés sur le civisme et l'engagement citoyen). Il s'agira également de formaliser un jumelage entre les programmes d'Ambassadeurs HU et UA existants en sélectionnant une cohorte d'étudiants dans chaque université dans le but de les former à la diplomatie et à la coopération internationale avec un ancrage Caraïbe-Amériques.

Par ailleurs, l'université continuera à renforcer sa dynamique de contractualisation avec d'autres établissements universitaires afin de promouvoir les mobilités sortantes et entrantes, comme les :

- Mobilités d'études et de stage (longue durée) : en 2024-2025 : 42 mobilités d'études sur nos différents programmes (ERASMUS – UWI Canada et Colombie) sont prévues pour 1 ou 2 semestres. Dans ces mobilités, certaines mobilités concernent le programme Erasmus+. Les mobilités sur la zone Caraïbe et Amérique seront en augmentation par rapport à 2023/2024, mais sont contraintes par le fait qu'il n'existe pas de bourse spécifique (hors Erasmus+).

- Mobilités de groupes (durée courte) : 2 mobilités de groupe de 10/15 étudiants de l'UA/an pour une durée de 10 jours sur un programme spécifique (immersion et échanges), à Howard University et/ou dans une université hispanophone, par exemple Santo Domingo ou Colombie.

- Mobilités de personnels (enseignants et administratifs) en proposant des programmes d'immersion d'échanges de bonnes pratiques.

En juillet 2024 aura lieu pour la première fois sur le Camp Jacob la venue d'un groupe d'étudiants américains dans le cadre de l'appel à projet Boot camp, lancé par l'Ambassade de France aux Etats-Unis et dont l'UA a été lauréat.

Il conviendrait de réitérer cette action en 2025, d'autant plus que d'ores et déjà deux universités ont fait acte de candidature : Pitzer College (Californie) et Purdue University (Indiana), surnommée « le berceau des astronautes » puisqu'elle a formé 22 astronautes, dont Neil Armstrong.

La dotation pour l'année 2025 devra prendre en considération l'augmentation des échanges bilatéraux, qui sont en croissance continue. Elle devra également intégrer l'augmentation des coûts du transport aérien, ainsi que la structure du marché dans cette zone, lesquels constituent des obstacles significatifs au développement des relations internationales.

Il conviendra également :

- d'utiliser la dotation Erasmus+ Hors Europe ;
- de mettre en œuvre les dispositions des conventions signées avec les deux territoires pour aider au financement des mobilités.

Maison des Langues

Promouvoir la Maison des Langues par l'organisation de cafés linguistiques et de la Semaine des Langues sur les trois sites de Fouillole, Camp Jacob et Schoelcher, ainsi que par son intégration dans ses territoires d'implantation par le lancement d'ateliers linguistiques animés par des moniteurs, à destination des étudiants et des personnels. De plus, il faudra organiser des formations accessibles au grand public dans le cadre de la Formation Continue.

Il est également prévu de renforcer la collaboration inter-pôles entre les collègues hispanistes et anglicistes de l'établissement en matière d'enseignement des langues pour les étudiants non spécialistes.

La préparation aux certifications (LTE, TOEIC, DELE...) au sein de l'établissement devra être poursuivie.

Par ailleurs, il devient primordial de commencer à internationaliser nos formations en anglais pour attirer davantage d'étudiants internationaux, ce qui favorisera l'augmentation de nos quotas avec nos partenaires, comme par exemple avec l'UWI.